

AUTORISATION PARENTALE

DELEGATION DE POUVOIR-SAISON 2021/2022

Rappel : ARTICLE VIII .2 (relatif aux mineurs) du Règlement Intérieur du Club adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 1999 et qui stipule :

« Afin de pouvoir participer à une sortie Club ou à un entraînement en bassin, le membre mineur doit être accompagné de l'un au moins de ses parents ou tuteur. Ces derniers ont la possibilité de déléguer leur pouvoir à une autre personne majeure, membre du Club, par une demande écrite adressée au Président du Club qui a pouvoir de refuser ».

Nous soussignés,

M.....(père), demeurant.....

et Mme.....(mère), demeurant.....

parent(ou tuteur) dené (e) le.....

avons bien pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et **nous engageons à le respecter.**

En conséquence, l'un de nous accompagnera(nom et prénom)
à la piscine ou lors des sorties.

En cas d'impossibilité de notre part, nous demandons à M le Président du RHIN EAU CLUB de bien vouloir accepter que

M ou Mme
demeurant à :.....

soit chargé(e) de nous représenter, avec **obligation pour la personne déléguée d'être présente sur le lieu et durant toute l'activité.**

Cette personne aura la possibilité de se désister à tout moment, par lettre au Président.

Fait àle

Le Père

La Mère

La personne Déléguée
(Pour acceptation)

Le Président
(Pour accord)